

## Communiqué de presse

Paris, le 30 août 2022

# QPC : LA LOI COURTAGES TOUJOURS EN VIGUEUR

---

Le Conseil constitutionnel a été saisi par le Conseil d'Etat d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité - QPC, afin d'examiner la constitutionnalité de la "Loi courtagés". Dans l'intervalle, la CNCEF Assurance et la CNCEF Crédit tiennent à préciser que celle-ci est toujours en vigueur.

"L'examen de la requête auprès des Sages ne suspend pas la Loi" précise Elizabeth Decaudin, Déléguée générale du Groupe CNCEF qui estime qu'il n'est pas possible "d'entretenir une situation confuse auprès des intermédiaires en assurance et en intermédiation bancaire concernés."

De même, face aux informations inexactes qui ont légitimement inquiété les professionnels durant l'été, la CNCEF Assurance et la CNCEF Crédit rappellent que dans ce dossier, seules les conditions de recevabilité de la QPC sont réunies. Il appartient désormais au Conseil constitutionnel de se prononcer au fond et, le cas échéant, d'abroger ou non la disposition législative.

Durant cette attente, la Loi produit donc ses pleins effets. Les intermédiaires ont toujours l'obligation d'adhérer à une association professionnelle.

### Contact presse :

CNCEF Assurance : Cyrille DARRIGADE - Attaché de presse - Tél. 06 20 17 40 41

CNCEF Crédit : Christine SINGER - Attachée de presse - Tél. 06 03 91 06 13